



dettes POUR L'ACHAT D UNE VOITURE EN 98

Par **danisandrine**, le **25/01/2012** à **20:43**

Bonsoir,

je suis maman de 3 ados qui vit seule depuis 6a, en decembre 1998 j ai fais 1 credit de 9000e aupres de mediatis, je payais 240e par mois hors depuis environ 8 mois j ai cessé tout paiement, ne vivant qu avec le rsa et les allocations je percois 980e par mois en etant 4 a la maison.....

La maison de credit me menace de me mettre au tribunal et de me saisir par huissier, quels sont mes droits et ont ils le droit de me saisir.....j ai 54a et bien du mal a retrouver du travail, je dors mal la nuit de peur de me retrouver sans rien avec mes enfants lyceens.....une fois que j ai tout payé, il me reste a peine 100e pour vivre, je ne vois pas d'issue que puis je faire, n ayant pas d autres credits je n es pas droit au dossier de surendettement d apres mon assistante sociale.....A savoir que mediatis me reclame 12000e alors que cet emprunt date de 1998 et que j avais emprunté 9000e.....MES REMBOURSEMENT ONT TOUJOURS ETE EFFECTUE JUSQU A IL Y A ENVIRON 8 MOIS.....

Merci de me repondre et de me donner si vous le pouvez des adresses ou m adresser
Cordialement
MME GUILBERT

Par **youris**, le **26/01/2012** à **11:21**

bjr,

si effectivement vous avez cessez de rembourser votre prêt, médiatis a le droit de demander au tribunal une injonction de payer contre vous, par contre vous avez le droit de demander à un juge de vous accorder des délais de paiement (prévu au code civil).

pour expliquer l'augmentation des sommes dues à votre dette initiale s'ajoute les intérêts des sommes restant impayées ainsi que les frais de recouvrement.

contacter un avocat spécialisé en droit de la consommation ou bancaire.

cdt